



## EXTRAIT N°10/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Date de la convocation :  
Le 15 février 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**

Présents	20
Procurations	3
Absents	8
Excusés	2

**En cours de Séance :**

Présents	20
Procurations	3
Absents	8
Excusés	2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, M. ADELE Claude,

**PRESENTS :**

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, M. THELESTE Johan, Mme MENCE Marielle, M. FERDINAND Thierry, M. BERNABE Cédric, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Yan MONPLAISIR, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme RIERNY Sandrine), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry), Mme MARLIACY Danielle (procuration à M. MIEVILLY Eliane), M. DELPHIN Laurent

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. ADELAIDE Michel, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille

**ASSISTANTS** M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR Directrice service environnement).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Préfecture du Finistère  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

09 MARS 2022

## ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE

Le Maire explique :

La volonté municipale d'impulser une nouvelle dimension sportive et attractive sur le territoire par le biais de l'offre d'activités et de loisirs autour de l'eau peut être concrétisée par la construction d'une piscine municipale.

Cet équipement aquatique représentant un investissement conséquent, il s'avère judicieux de s'appuyer sur les conclusions d'une étude préalable d'opportunité et de faisabilité.

Cette étude confiée au Cabinet ADOC se déroulera en deux phases et tiendra compte des aspects géotechniques, économiques ainsi que du phasage de l'opération.

L'offre financière de cette prestation a été estimée à la somme de **21.375,00 €** H.T et le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	RECETTES	TAUX
<u>Phase 1 :</u> - Etude d'opportunité	<b>ETAT</b> <i>FNADT</i>	19 237,50 €
<u>Phase 2 :</u> - Déclinaison de scénarios d'aménagement	<b>Ville</b> <i>Autofinancement</i>	2 137,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 375,00 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « **étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement aquatique** »

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 21 février 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

